

Audit – Bureau de Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

FONDS DE DOTATION « RICHELIEU »

Siège social : 30 place du Général Leclerc
85400 LUÇON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

FONDS DE DOTATION « RICHELIEU »

Siège : 30 place du Général Leclerc
85400 LUÇON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Administrateurs du Fonds de dotation « Richelieu »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation « Richelieu » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes du fonds de dotation, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

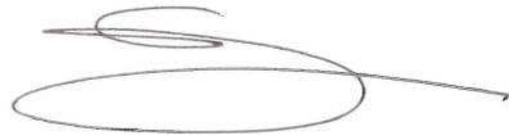
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 30 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Christine BLANLOEIL

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311221
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
Donation temporaire d'usufruit				
Immobilisations incorp. en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles				
Immobilisations corp. en cours				
Immob. corp. grevées de droit				
Biens reçus par legs ou donations				
destinés à être vendus				
Terrains reçus par legs				
Constructions reçues par legs				
Immobilisations financières				
Titres & créances rattachées				
Prêts à parties liées				
Autres prêts				
Autres immob. financières				
MMOBILISATIONS				
Stocks et en-cours				
Créances	30 000,00		30 000,00	1 135,49
Créances diverses				
Créances reçues par legs				
Créances sur parties liées				
Débiteurs divers				1 135,49
Produits à recevoir	30 000,00		30 000,00	
Placements et trésorerie	1 500,00		1 500,00	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 500,00		1 500,00	
Charges constatées d'avance				
ACTIFS CIRCULANTS	31 500,00		31 500,00	1 135,49
TOTAL ACTIF	31 500,00		31 500,00	1 135,49

Impression provisoire

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311221
Fonds propres			1 135,49	1 135,49
Fonds propres sans droit reprise			1 000,00	1 000,00
Fonds propres avec droit reprise				
Réserves				
Réserves pour retraite des prêtres				
Report à nouveau			135,49	20,49
Comptes liaisons débiteurs				
Comptes liaisons créditeurs				
Résultat de l'exercice				115,00
Autres fonds propres				
Subvention d'investissement				
FONDS PROPRES			1 135,49	1 135,49
Fonds reporté et fonds dédiés				
Fonds reportés liés aux legs				
Fonds dédiés				
FONDS REPORTEES ET DEDIES				
Provisions				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS				
Emprunts				
Emprunts auprès établis. crédit				
Dépôts des prêtres et divers				
Emprunts et dettes financ. divers				
Dettes			30 364,51	
Dettes fourniss. & cptes rattachés			30 000,00	
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Offrandes de messes				
Dettes sur parties liées				
Autres dettes			364,51	
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES			30 364,51	
TOTAL PASSIF			31 500,00	1 135,49

Impression provisoire

Détail des postes			Au 311222	Au 311221
PRODUITS D'EXPLOITATION			31 500,00	36 090,00
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Vente de biens				
Ventes de prestations de services				
Produits des tiers financeurs				
Concours publics, subventions expl				2 190,00
Ressources liées à la générosité				
Dons manuels			31 500,00	33 900,00
Mécénat				
Legs, donations et assurances vie				
Contributions financières				
Reprises prov. transfert de charges				
Utilisation des fonds dédiés				
Autres produits				
CHARGES D'EXPLOITATION			-31 500,00	-35 975,00
Achat de marchandises				
Autres achats et charges externes				-2 075,00
Aides financières			-31 500,00	-33 900,00
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés				
Autres charges				
RESULTAT D'EXPLOITATION				115,00
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des placements				
Autres intérêts et produits assimil				
Reprises provisions, dépréciations				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations provisions, dépréciations				
Intérêts et charges assimilées				
Autres charges financières				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT				115,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opération de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises provisions, dépréciations				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opération en capital				
Dotations aux provisions, dépréciat				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Impôts sur les sociétés				
EXCEDENT OU DEFICIT				115,00
Total des produits			31 500,00	36 090,00
Total des charges			-31 500,00	-35 975,00

Impression provisoire

Fonds de dotation « Richelieu »

ANNEXE
DU FONDS DE DOTATION RICHELIEU
EXERCICE du 01/01/2022 au 31/12/2022

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 31 500 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat nul. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Règles générales :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur fondation et fonds de dotation : application du règlement ANC n° 2018-06 qui a engendré, depuis 2020 des modifications dans la présentation des états financiers du Fonds de dotation Richelieu.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations				
Autres fonds	1 000			1 000
Total fonds sans droit de reprise	1 000			1 000
Apport avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit de reprise	0			0
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	20,49	115,00		135,49
Résultat de l'exercice	115,00		115,00	0,00
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres fonds propres				
Total fonds propres	1 135,49	115,00	115,00	1 135,49

La dotation initiale prévue dans les statuts s'élevé à 1 000 euros, dotation ayant eu lieu avant la publication du décret n°2015-49 du 22 janvier 2015, fixant la dotation minimale à 15 000 euros.

Cette dotation est consommable.

Etat des créances et dettes

A la clôture de l'exercice,

- le total des créances s'élève à 30 000 euros,
- Le total des dettes s'élève à 30 364,51 euros,

et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances	Montant brut	Amort. Et provision	Net	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Créances diverses						
Produits à recevoir	30 000,00		30 000,00	30 000,00		
Charges constatées d'avance						
Total	30 000,00		30 000,00	30 000,00		
Dettes	Montant brut			Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres Emprunts obligataires						
crédit dont :						
- A un an au maximum à l'origine						
- A plus de un an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 000,00			30 000,00		
Dettes fiscales et sociales						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	364,51			364,51		
Produits constatés d'avance						
Total	30 364,51			30 364,51		

Autres informations

Contributions volontaires

Sur l'exercice, le fonds de dotation Richelieu a bénéficié de contributions volontaires en nature :

- La mise à disposition de locaux,
- La mise à disposition de personnel.

Faute d'informations financières suffisantes, ces contributions n'ont pas pu faire l'objet d'une valorisation et par conséquent ne sont pas inscrites dans les comptes annuels.

Donations

Suivi des legs et dons

	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde legs et donations en fin d'exercice
	A	B	C	A+B-C
Dotation consommable	1 000			1 000
Dons 2022		1 500		1 500
Total	1 000	1 500	-	2 500